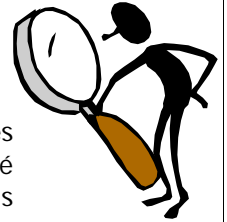


Les seuls combats que l'on est sûr de perdre sont ceux que l'on n'ose pas engager « Vaclav Havel »

L'UNSA signe et sauve le système de retraite par Capitalisation « CAPI »



1 - Ce que nous perdons par rapport à la capi existante

Les résultats bénéficiaires du contrat de prévoyance AXA se déversaient dans la CAPI. (20% des cotisations de notre CAPI AXA). Ce contrat, adossé à la Capi AXA, a été dénoncé et va être renégocié entre IBM et Axa avec les mêmes prestations. Le "déversoir" de la prévoyance vers la Capi n'existera plus et, en cas d'exercice bénéficiaire, le taux d'appel des cotisations patronales sera réduit l'année suivante. En résumé, la Compagnie fera des économies, mais nous, nous perdrons le bénéfice de cette cotisation indirecte. La Compagnie a refusé de mettre ce point dans le champ de la négociation.

La Compagnie met en place une clause de protection de ses engagements financiers. Si la fiscalité augmente de plus de 5%, le taux des cotisations patronales diminuera d'autant.

La nouvelle Capi sera aux conditions standards du marché, moins avantageuses que le contrat AXA de 1952.

2 - L'UNSA a obtenu que :

- Cet accord ne soit pas de 3 ans mais de 5 ans (durée maximum pour un accord à durée déterminée). L'accord étant à durée limitée, la Compagnie ne peut le dénoncer, **les 5 ans sont donc assurés.**
- Les pouvoirs et moyens du conseil de surveillance soient renforcés par rapport au 1er projet d'accord.
- Dans ce nouvel accord on puisse étudier le cas des non cadres (ce qui sera fait dans les 6 mois).

3 - Déclaration UNSA IBM au Comité Central d'Entreprise exceptionnel du 8 novembre

"L'UNSA qui avait été à l'initiative du courrier intersyndical sur la Capi suite à la dénonciation du contrat par AXA avait demandé que les mêmes sommes soient consacrées au même objet dans une nouvelle CAPI.

L'UNSA regrette que dans la nouvelle CAPI, il manquera 20% d'abondement de la prévoyance vers la Capi, que la Compagnie n'a pas voulu intégrer à la négociation.

L'UNSA regrette de même que la nouvelle CAPI ne s'inscrit plus dans un système de rente différée beaucoup plus sécurisé que le système à rente directe proposé qui fait porter un risque financier au salarié.

L'UNSA se félicite que la Direction ait accepté de porter la durée de l'accord de 3 à 5 ans comme l'UNSA l'avait demandé.

Malgré la perte d'avantage constaté dans la nouvelle CAPI, l'UNSA signera cet accord dans le seul but de sauver, en partie, un acquis social existant depuis 1952.

L'UNSA est un fervent défenseur de la retraite par répartition. L'UNSA accepte un système complémentaire par capitalisation uniquement s'il s'additionne au système par répartition et qu'il ne s'y substitue pas en tout ou partie.

4 - Le calendrier des opérations.

L'accord, proposé à la signature des OS représentatives, (CFDT, CGC, CGT et UNSA) **a été signé par l'UNSA** et la CGC. Les signataires assurant plus de 30% des voix aux élections, **L'accord est réputé valide et s'appliquera.**

Fin novembre, le comité paritaire de surveillance de la gestion des fonds sera constitué. Il participera en décembre à l'analyse des appels d'offre lancés par la Compagnie pour choisir un Assureur prestataire avant le 31/12. En janvier pas de discontinuité dans l'appel des cotisations CAPI, mise en place du nouveau contrat CAPI.

5 - Synthèse de l'accord

Accord sur 5 ans renégociable en bout de période. - Salariés bénéficiaires : cadres et assimilés, adhésion à caractère obligatoire (idem Capi Axa) - Cotisations : idem Capi AXA - Un comité paritaire de surveillance contrôle la gestion de l'assureur et assure la communication

Prestations : Possibilité individuelle de placer les cotisations dans des fonds dynamiques, intermédiaires ou à risque limité - Sortie en rente viagère à l'âge de la liquidation de la retraite - Possibilité de réversion au bénéfice du conjoint - Les droits sont définitivement acquis même en cas de départ d'IBM - Si la législation le permet, possibilité de versements volontaires - Possibilité de demander le transfert individuel de ses droits sous les conditions prévues par la loi - Possibilité d'organiser un transfert collectif notamment en cas de changement d'assureur.

HP condamné à fournir les informations nécessaires à la négociation annuelle obligatoire sur les salaires.



HP attaquée en justice par ses syndicats a été condamnée, le 15 octobre, à rouvrir les négociations annuelles obligatoires sur les salaires et à fournir à ses organisations syndicales, dès la première réunion :

- Les enquêtes EMEA et le cas échéant l'étude synthétique de ces enquêtes par un cabinet spécialisé
- Les plans de commissionnement établis par BU
- les critères de ventilation des primes par BU
- les critères de notation

Gageons qu'IBM comprenne le message, inclut les plans de commissions dans la NAO salaire et fournisse les mêmes documents qu'exigés par la juge à HP.

Cela fera gagner du temps à tout le monde et lui évitera un procès.

La CGT IBM : Faites ce que je dis, pas ce que j'ai fait !



La CGT IBM se plaint de l'externalisation des restaurants chez Avenance et suggère, par tract, au CEPB de reprendre cette gestion en direct.

L'UNSA IBM était contre cette externalisation. Pour autant, maintenant que les restaurants de Bois Colombes sont utilisés par plusieurs entreprises, cette reprise en direct paraît bien compromise.

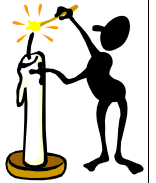
Nous serons toutefois prêts à l'étudier dès que la CGT, qui fut l'une des premières à externaliser le restaurant de Montpellier où elle est en charge du CE (et où les salariés se plaignent aussi de la qualité et du prix) aura repris ce restaurant en gestion directe : Chiche !

Depuis un an l'UNSA gère le CEPB

Les élus UNSA IBM gèrent le Comité d'Etablissement Paris Banlieue (où Pierry Poquet assure le rôle de secrétaire élu) depuis le 23 novembre 2009 (en alliance avec la CGC).

Le bilan de la gestion UNSA au CEPB au bout de cette 1ère année :

- Augmentation des subventions Tour Operator,
- Création de tranches de subventions basées sur le statut pour les circuits et grands séjours,
- Augmentation de la subvention « activités loisirs » que nous avons élargi au bénéfice de toute la famille,
- Subvention « stages linguistiques » pour les enfants en formation supérieure à l'étranger,
- Augmentation de la subvention restaurant (50 cts en décembre 2009 et 9 cts en novembre 2010).
- Création de bons d'achat « St Nicolas et Ste Catherine » au bénéfice des jeunes apprentis. (Ces événements étant référencés par l'URSAFF comme ne donnant pas lieu à cotisation sociale sur les cadeaux distribués).
- Distribution de chèques vacances selon un critère familial à l'ensemble des salariés. La bonne gestion des fonds du CE nous permet de reconduire cette opération fin 2010, aux mêmes conditions qu'en 2009.
- Lancement de la Chorale (club loisir CEPB)
- Lancement de l'étude de besoin Crèches (ce dossier est en cours de négociation avec la Compagnie).



Et aussi :

- Remise à plat et clôture du dossier restaurant : Arrêt du rôle de mandataire par le CE dont ce n'était pas le rôle,
- Traitement social des salariés travaillant dans les restaurants qui avaient pâti du mauvais traitement de ce dossier (clôture du litige sur la prime versée par le CE à cette occasion, traitement de cas individuels mis en difficulté professionnelle de par le transfert de l'activité à Avenance).
- Mise en justice de la Compagnie sur le paiement du PPC par les salariés (l'affaire suit son cours, prochaine audience de procédure le 4 janvier – jugement sur le fond courant 2011).
- Lancement d'un plan de formation pour le personnel employé au CEPB.

Affaire PVA et TGA.

L'UNSA IBM a fait appel du jugement du TGI de Nanterre sur la procédure qu'elle avait lancée concernant, la TGA et la PVA ainsi que les plans de commissions.

L'UNSA a déposé ses conclusions au tribunal de Versailles (lieu de l'appel).

Les audiences de procédures suivent leurs cours. Jugement courant 2011.

Site de proximité de gare de Lyon

Suite à l'annonce faite par la DI de l'arrêt du bail de la Rue Villiot fin 2012, L'UNSA oeuvre pour que des décisions de remplacement de ce site dans un lieu proche de la gare de Lyon soient prises très rapidement et que ceci nous soit annoncé. L'UNSA ne lâchera pas prise sur ce dossier important pour la vie de tous les jours d'un grand nombre d'IBM'ers.

L'UNSA réclame de même un site de proximité pour remplacer celui de Corbeil Essones qui devrait fermer en juin 2011.

Affaires à suivre ...